

# Comité Consultatif Des Habitants de Proveysieux

à l'attention du Maire,

## Contribution n° 03 en date du 25 février 2021

---

Sollicité par le Maire (e-mail du 25 février), à l'issue d'une assemblée plénière en visioconférence du 23 février réussie en termes de démocratie participative, et à un mois du vote du budget de la commune...

le Comité Consultatif propose ce qui lui semble être des points de vigilance quant aux choix qui seront faits suite au travail très intéressant des commissions participatives.

► Commission Prospective et Aménagement. Tout en saluant le travail réalisé par la commission (en particulier quant à l'aménagement du centre bourg et la sécurisation de la route), il attire l'attention sur l'impression de manque d'efficacité de cette commission du fait peut-être de l'organisation trop séparée en différents thèmes. Il ressort que le logement qui est un sujet autant difficile que porteur d'enjeux majeurs pour le village (démographie, structure de la population notamment) peut vite manquer de personnes pour y travailler. Des thèmes plus « accessibles ou même attractifs » sont susceptibles de repousser très loin dans une autre mandature un sujet ardu qui pourtant figure dans les engagements pris.

► Commission Enfance Jeunesse Éducation. Il paraît important de faire réponse aux enfants avec un résultat prochain : par exemple les marquages au sol dans la cour de l'école en faisant appel à leur contribution. Arrêt de car à Moretière ?

Conforter également l'initiative déjà bien engagée de cantine bio avec la commune voisine.

► Les installations agricoles existantes et nouvelles doivent conserver le soutien sans faille de la collectivité.

► pertinence du projet de financement de l'entretien de la route de Girieu par une redevance au m<sup>3</sup> par les propriétaires. Pose d'une barrière à envisager ?

► Budget 2021, section Investissement.

S'appuyant sur le rendu solide de la Commission Énergie et Mobilité, le Comité Consultatif estime que le scénario dit « léger » concernant le bâtiment de l'école constitue un minimum qui ne peut être différé. Les raisons en ont été décrites au point n° 1 de la contribution précédente du 10 décembre 2020 (effet-pivot d'un début de mandat, taux d'intérêts intéressants et hauteur inédite du subventionnement).

La priorité doit être donnée à la rénovation de l'école par rapport à la mise en place de production d'énergie en allant si possible au scénario 1. Attention à l'équilibre financier entre les différents projets, notamment entre la création de logements et la rénovation énergétique de l'école.

► Budget 2021, section Fonctionnement.

Un consensus quasi général du Comité Consultatif attire l'attention du maire pour que ne soit pas reconduite à zéro la ligne budgétaire des indemnités des élus, qualifiée réglementairement "de dépense obligatoire pour la commune". Les associations de Maires ruraux se sont mobilisées de longue date pour obtenir aussi une "dotation particulière d'aide à l'exercice des mandats locaux" qui vient d'ailleurs d'être réévaluée en 2020. Ces indemnités ne sont que justice et respect pour le travail des élus dans les petites communes

Pour le Comité Consultatif, les référents : Gisèle ROCHE – Jacques MICHALLET